CJB
Conseil du Jura bernois

28 octobre 2024

Communiqué de presse du Conseil du Jura bernois (CJB)

Séance biannuelle entre la Direction des finances du canton de Berne et le Conseil du Jura bernois (CJB)

La Direction des finances du canton de Berne et le Conseil du Jura bernois (CJB) se sont rencontrés dans le cadre de leur séance biannuelle afin d'aborder plusieurs thématiques d'importance pour la région.

La commission Sécurité et Finances a rencontré, en date du 17 octobre dernier, la Direction des finances du canton de Berne de Madame la Conseillère d'Etat Astrid Bärtschi afin de faire le point sur les thématiques et enjeux qui concernent la région :

Projet Avenir Berne Romande

La situation des postes de travail francophones au sein de l'administration cantonale en prévision du départ de Moutier a été abordée.

La Direction des finances a mentionné qu'au 1er janvier 2026, le changement de canton de la commune de Moutier entraînera une légère réduction des tâches de l'administration cantonale. Cela signifie que les agentes et agents concernés doivent changer de lieu de travail. L'Office du personnel envisage des mesures de soutien pour accompagner cette mutation conformément à la législation cantonale en vigueur.

Révision de la loi sur les impôts 2024

La révision de la loi sur les impôts, entrée en vigueur le 1er janvier 2024, uniformise la fiscalité sur les installations solaires thermiques et les installations photovoltaïques et encourage plus fortement leur construction. Elle met également en œuvre plusieurs nouvelles prescriptions de la législation fédérale.

Lors de la rencontre du 17 octobre 2024, la Direction des finances a précisé quelles modifications législatives étaient entrées en vigueur au 1er janvier 2024. Il s'agit des points suivants : la mise en œuvre du droit fédéral, les propositions de la Commission des finances adoptées et les adaptations aux besoins de la pratique.

Toutes ces révisions se trouvent sur le site de l'Intendance des impôts du canton de Berne à la page :

Révision 2024 de la loi sur les impôts - TaxInfo - Canton de Berne

Contre-projet indirect à l'initiative d'allègement des primes

Le 29 septembre 2023, le Parlement a décidé d'opposer un contre-projet indirect à l'initiative d'allègement des primes. Concrètement, le contre-projet prévoit que les cantons consacrent désormais un montant minimal à la réduction des primes qui corresponde à une fourchette de 3,5 à 7,5 % des coûts de l'assurance obligatoire des soins (AOS). Chaque canton devra en outre définir le pourcentage maximal que les primes peuvent représenter par rapport au revenu disponible des personnes domiciliées sur son territoire.

La Direction des finances a indiqué qu'au niveau financier, la réforme allait engendrer des coûts importants pour l'Etat et que les différentes Directions étaient en collaboration étroite pour proposer une mise en œuvre cohérente du contre-projet. D'autres informations interviendront au fur et à mesure des décisions prises.

Rue des Fossés 1
Case postale 524
2520 La Neuveville

T +41 31 633 75 73
www.conseildujurabernois.ch
info.cjb@be.ch

Ces rencontres annuelles ou biannuelles permettent de renforcer les liens avec les Directions cantonales et d'échanger sur des dossiers et des projets d'importances pour le Jura bernois. La prochaine séance avec la Direction des finances se déroulera en 2026.

Informations et contacts

- Patrick Tobler, président de la commission SEFIN, 079 392 37 88
- Elisabeth Beck, présidente du CJB, 078 846 82 49
- Jessica Schöpfer, secrétaire générale du CJB, 031 633 84 08 / 079 671 26 43